

Département
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 16 Juin 2021

Nombres de membres

Afférents : 15
En exercice: 19
Présents : 12

L'an deux mil vingt et un et le seize Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CARTAGENA Magali, Maire

Date de la convocation

11/06/2021

Date d'affichage

Présents : Mme CARTAGENA Magali, Maire, Mmes : BERCIER Martine, MONTENOT Sabine, SEGUIN Marie-Andrée, MM : BERNASCONI Eric, COTHENET Lambert, CUENIN Guy, DEMANGE Joel, DOLCI FABRICE, GERBET Bruno, MIELLE ERIC, ROBIN Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : EHRHART Cindy à Mme CARTAGENA Magali, SEMELET Marie-Agnès à Mr CUENIN Guy, SIMON-VIREY Armelle à Mr BERNASCONI Eric, MM : CAMUS Jean-Michel à Mme MONTENOT Sabine, SEMELET Philippe à Mr ROBIN Dominique

Excusé(s) : Mmes : BLAUT Séverine, BRESARD Françoise

Secrétaire de séance: Mr GERBET Bruno

-
- **2021-050** : CONTRAT D'HEURES AVEC LA REGIE RURALE DU PLATEAU
 - **2021-051** : BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT SITUE 3 PLACE DE LA LIBERATION A HEUILLEY-COTTON
 - **2021-052** : DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A VESVRES SOUS PRANGHEY
 - **2021-053** : ADHESION A PANNEAU POCKET
 - **2021-054** : VENTE D'UN LOT DE BOIS A PRANGHEY
 - **2021-055** : VENTE D'UN LOT DE BOIS A SAINT-MICHEL
 - **2021-056** : FERMETURE DE L'ECOLE D'HEUILLEY-COTTON
 - **2021-057** : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DES TOITURES DES LOCAUX DES BOUILLEURS DE CRU A SAINT-MICHEL ET PRANGHEY
 - **2021-058** : DEVIS DU CABINET CARDINAL POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON
 - **2021-059** : TRAVAUX AEP RUE DE LA VENDUE A PIEPAPE

- 2021-050 : CONTRAT D'HEURES AVEC LA REGIE RURALE DU PLATEAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre des heures avec la Régie Rurale du Plateau pour les travaux d'espaces verts dans l'ensemble de la commune de Villegusien le Lac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- S'ouscrire un contrat d'heures de 650 heures auprès de la Régie Rurale du Plateau à 12€/l'heure avec un forfait de 47,00€ de déplacement.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/06/2021

- 2021-051 : BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT SITUE 3 PLACE DE LA LIBERATION A HEUILLEY-COTTON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de [REDACTED] pour louer le logement communal situé 3 place de la Libération à Heuilley-Cotton. Il est rappelé que le loyer est fixé à 609,00€/mois suite à la délibération du 17 février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de louer le logement communal situé 3 place de Libération à Heuilley-Cotton à [REDACTED] à compter du 17 juin 2021.
- Fixe le prix du loyer à 609,00€ par mois, révisable le 1er janvier de chaque année suivant l'indice du 3ième trimestre.
- Autorise le Maire ou les Maires délégués à signer le bail.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-052 : DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A VESVRES SOUS PRANGÉY

Madame le Maire fait part de la demande de [REDACTED] de louer une partie du terrain sur le côté de sa propriété située [REDACTED]

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Louer un devant de porte à [REDACTED] situé en bordure de sa propriété au [REDACTED] d'une surface de 17,5m². A compter du 01 juillet 2021 pour une durée de 9 ans, d'un montant de 10,00€ révisable au 1er janvier de chaque année suivant la variation de l'indice de la construction du 2ième trimestre de l'année précédente.
- Autoriser Madame le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ce bail.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-053 : ADHESION A PANNEAU POCKET

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société PanneauPocket d'un montant de 191,67€ HT. Il s'agit d'un outil d'alertes et d'informations aux habitants par installation sur smartphone.

Le Conseil Municipal précise tout de fois qu'il est nécessaire de réfléchir sur les moyens de communiquer les informations rapidement aux habitants, ce sujet sera à revoir lors de la prochaine commission communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Adhérer à Panneau Pocket pour un montant de 191,67€ HT.
- Désignés les Maires délégués comme administrateurs pour la gestion de l'application.
- Autoriser Madame le Maire à signer le devis présenté.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-054 : VENTE D'UN LOT DE BOIS A PRANGEY

Madame le Maire rappelle la délibération du 05 mai 2021 concernant la vente de bois de chauffage d'environ 12 stères à Prangey.
Une enveloppe a été réceptionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Vendre le bois de chauffage d'environ 12 stères à Prangey à [REDACTED] au prix de 135,00€.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-055 : VENTE D'UN LOT DE BOIS A SAINT-MICHEL

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2020 concernant la vente de bois de chauffage d'environ 5 stères à Saint-Michel
Une enveloppe a été réceptionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Vendre le bois de chauffage d'environ 5 stères à Saint-Michel à [REDACTED] au prix de 10,00€.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-056 : FERMETURE DE L'ECOLE D'HEUILLEY-COTTON

Madame le Maire rappelle que par courrier en date du 25 mars 2021 émanant de la Direction des Services Départementales de l'Education Nationale de la Haute-Marne, Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'a informé au même titre que Monsieur le Maire Délégué d'Heuilley-Cotton et Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne Montsaugeonnais du "retrait du dernier poste d'enseignant d'Heuilley-Cotton" (commune déléguée de Villegusien le Lac).

Compte tenu de cette mesure explicitement arrêté par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), le 23 mars dernier;

Compte tenu des effectifs particulièrement en baisse à Heuilley-Cotton : environ 6 enfants à la rentrée de septembre 2021;

Compte tenu de la difficulté à créer des services d'accueils périscolaires sur cette école entraînant une sous fréquentation et un coût important associé;

Compte tenu de la proximité de l'école de Villegusien le Lac qui regroupe en son sein 3 classes (1 maternelle et 2 élémentaires) avec service de restauration, accueil périscolaire et extrascolaire du mercredi;

Compte tenu de l'avis de Monsieur le Préfet de la Haute-Marne en date du 10 juin 2021;

Madame le Maire sollicite un avis des membres du Conseil Municipal de Villegusien le Lac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Refuse la fermeture à 13 contre, 4 pour et 0 abstention la fermeture de l'école d'Heuilley-Cotton.

à bulletin secret (pour : 4 contre : 13 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-057 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DES TOITURES DES LOCAUX DES BOUILLEURS DE CRU A SAINT-MICHEL ET PRANGEY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de refaire les toitures des locaux des bouilleurs de cru de Saint-Michel et Prangey. Les travaux sont estimés à 3 844,00€ HT pour Saint-Michel et 6 654,00€ HT pour Prangey.

Il est proposé de demander les subventions aux différents services pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander des subventions aux différents services pour la réfection des toitures des locaux des bouilleurs de cru de Saint Michel et Prangey estimés à 3 844,00€ pour Saint-Michel et 6 654,00€ HT pour Prangey.

à main levée (pour : 16 contre : 0 abstentions : 1)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-058 : DEVIS DU CABINET CARDINAL POUR LE LOTISSEMENT LES PRESLES II A HEUILLEY-COTTON

Madame le Maire présente les devis du cabinet Cardinal pour la création du lotissement les Presles II à Heuilley-Cotton. Pour la partie géomètre 7 450,00€ HT et pour la partie maîtrise d'oeuvre 14 120,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter le devis du cabinet Cardinal pour la partie géomètre du lotissement les Presles II d'un montant de 7 450,00€ HT.

- Accepter le devis du cabinet Cardinal pour la partie maîtrise d'oeuvre du lotissement les Presles II d'un montant de 14 120,00€ HT.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ces devis.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

- 2021-059 : TRAVAUX AEP RUE DE LA VENDUE A PIEPAPE

Madame le Maire présente le rapport du Cabinet Cardinal concernant les travaux de l'AEP pour la rue de la Vendue à Piépape. Deux entreprises ont répondu au marché, l'entreprise Eiffage pour un montant de 93 155,56€ HT et l'entreprise Dupont TP d'un montant de 78 388,90€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Choisir l'entreprise l'entreprise Dupont TP d'un montant de 78 388,90€ HT pour effectuer les travaux de l'AEP rue de la Vendue à Piépape.

- Autoriser Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à ce marché.

UNANIMITE (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 21/06/2021

QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION DES ELECTIONS

Madame le Maire rappelle que les élections ont lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h.

Deux bureaux sont mis en place, un à Villegusien et un à Heuilley-Cotton. Le bureau centralisateur est basé en mairie de Villegusien le Lac.

Questions de Madame SEGUIN Marie-Andrée :

Suite au dépôt de plainte à l'encontre d'un membre du conseil municipal par Madame le Maire, ou en est-on de la procédure?

A ce jour, Madame le Maire n'a pas reçu de courrier du procureur. Monsieur CUENIN précise que la plainte a été classée sans suite par avis d'enquêteur et qu'il n'a pas encore de conclusion de l'affaire.

Ne pourrait-on pas faucher le terrain de foot à la sortie de Prangey, trop de jeunes jouent au ballon sur la route, ce qui peut s'avérer dangereux tant pour les enfants que pour les automobilistes?

██████████ se charge de faucher le terrain dans les jours à venir comme tous les ans.

Suite à une demande de ██████████ demeurant à Saint-Michel, celle-ci souhaiterait que le spot qui éclaire une tourelle vers sa maison soit réglé car il éclaire non seulement la tour mais également des fenêtres d'habitations.

Monsieur SHAEGGIS du SDED est au courant, il fait le nécessaire, il fera le réglage la nuit.

Décision prise au dernier conseil et non appliquée concernant la réunion de travaux à la salle des fêtes d'Heuilley-Cotton.

Une réponse est apportée par Monsieur DEMANGE Joel. Seul les membres du conseil participeront aux réunions de travaux.

Questions de Monsieur ROBIN Dominique

Le montant de l'aide préfectorale des frais pour la mise sous pli des élections

Le montant de l'aide est de 3 989,44€ qui va permettre de régler les frais liés aux élections (plateaux repas, trajets à la commission de propagande...)

Où en est-on des achats de terrains pour le lotissement Champs Devant Il pour les terrains de ██████████

Le cabinet Cardinal va prochainement transmettre un plan où apparaîtra : les actuelles parcelles cadastrales, les parcelles que la commune possède, les parcelles qui sont susceptibles d'être achetées, la limite de la zone constructible, un découpage du futur lotissement avec l'implantation des futures habitations.

DIVERS

Un point est fait par Madame le Maire sur les taxes locales. Elle rappelle qu'une délibération a été prise par le conseil municipal en date de 1er avril 2021 à l'unanimité afin de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année.

La disparition de la taxe d'habitation est compensée par la part départementale.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention a été versée de 300,00€ en février 2021 à l'Association des Amis de Villegu pour le fleurissement du village et les illuminations. Elle remercie les bénévoles pour le travail de fleurissement qui a été fait. Cependant la facture a été faite au nom de la commune et non au nom de l'Association. Il faut donc que l'Association règle la facture. Elle rappelle également que toutes factures doivent faire l'objet d'un bon de commande. Le conseil municipal décidera lors du prochain conseil si elle verse une subvention complémentaire à l'association pour le règlement de la facture.